

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24047
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistait également : Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Bressuire : convention de servitude avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, rue de la Baritauderie

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Dans le cadre de la construction du CSAPA/CEGIDD par le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres rue de Malabry à Bressuire, le raccordement en gravitaire du réseau d'assainissement n'a pu être réalisé du côté de la rue de la Baritauderie. Il a donc été décidé de passer le réseau sur la parcelle de la maison de quartier de la Baritauderie appartenant à la commune de Bressuire (parcelle cadastrée CD0293)

Il est donc nécessaire de signer une convention de servitude avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres pour acter le passage de ce réseau. Tous les frais inhérents à ce dossier sont pris en charge par le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres pour le passage du réseau assainissement sur la parcelle cadastrée CD0293
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

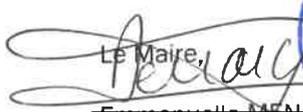
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT




 Le Maire,
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_047-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2024
 Date de réception préfecture : 22/03/2024